

CA du Grand Villeneuvois

Lot-et-Garonne

EPCI de type 1 :
+ de 100 copropriétés de classe D
Action engagée

Les copropriétés en Nouvelle-Aquitaine

On dénombre 40 000 copropriétés sur la région parmi lesquelles 7 000 sont de classe D (considérées comme parmi les plus dégradées). Ces copropriétés « dégradées » sont essentiellement de petite taille ; elles comportent 66 000 logements, majoritairement construits avant 1949.

CHIFFRES CLÉS DE L'EPCI

Territoire : 48 422 hab. / 19 communes

Copropriétés :

- 285 copropriétés
- 103 copropriétés de classe D

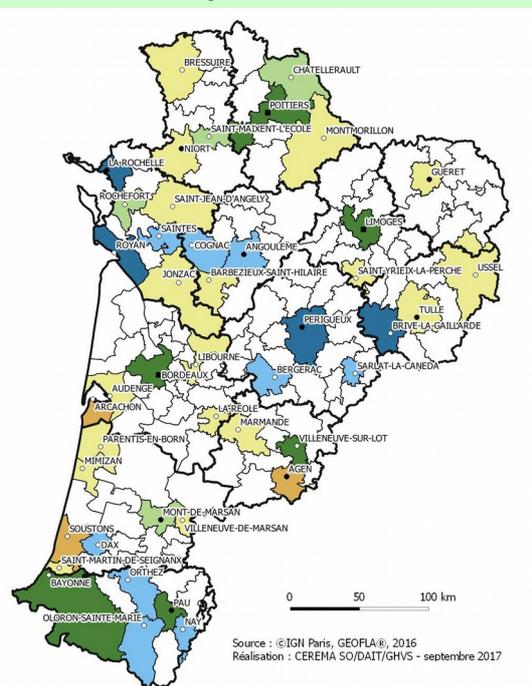
PLH : PLUIH du Grand Villeneuvois réengagé – Date de prescription : 12/02/2015

Liste des programmes animés :

- OPAH RU II de la Bastide de Villeneuve sur Lot 2015-2019

CONTEXTE RÉGIONAL

Classement des EPCI par famille selon des enjeux similaires



Typologies des EPCI

- Type 1 :** Plus de 100 copropriétés de classe D - Action engagée
- Type 2 :** Moins de 100 copropriétés de classe D - Action engagée
- Type 3 :** Plus de 100 copropriétés de classe D - Diagnostic en cours
- Type 4 :** Moins de 100 copropriétés de classe D - Diagnostic en cours
- Type 5 :** Plus de 100 copropriétés de classe D - Aucune action engagée
- Type 6 :** Moins de 100 copropriétés de classe D - Aucune action engagée

DÉMARCHES ENTREPRISES LOCALEMENT

Démarches entreprises par la DDTM :

- Sensibilisation des collectivités engagées dans une OPAH RU ou autre programme animé de l'ANAH à la problématique des copropriétés
- Réunion d'information des maîtres d'ouvrages et opérateurs sur les copropriétés

Démarches entreprises par l'EPCI :

- Étude de repérage des copropriétés de plus de 10 logements Urbans/ 2008 à 2013 /OPAH RU cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot
- Étude de repérage des copropriétés de moins de 10 logements Urbans/ 2015 à 2019 /OPAH RU de la Bastide de Villeneuve-sur-Lot
- Thématique des copropriétés étudiée dans le cadre de l'observatoire de l'habitat du PLH

Définitions :

Il convient de ne pas confondre les **copropriétés potentiellement fragiles**, dites de classe D, considérées comme les plus dégradées du parc (selon 5 critères relatifs à la situation socio-économique des occupants, à l'état du bâti, à la vacance, aux revenus des propriétaires occupants et à la présence de personnes morales de droit privé dans la copropriété) et le dispositif « **copropriété fragile** », outil de l'Anah à destination de copropriétés cumulant une étiquette énergétique entre D et G et des impayés de charges.

ENJEUX pour l'EPCI

- Connaissance du parc des copropriétés :
 - par l'identification des copropriétés fragiles ou dégradées
 - par la mise en place d'une politique d'observation et de prévention
- Développement de partenariats :
 - par la mise en œuvre d'une communication directe auprès des copropriétés

LEVIERS MOBILISABLES

1*	2*	3*	4*	Levier
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Développer un plan de communication auprès des partenaires (syndicats de copropriété, syndic, agences immobilières, opérateurs, PRIS, maires...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intégrer un volet copropriété dans les PLH ou PLUIH, qui permettra de poser le diagnostic et de prendre en compte les politiques de veille, de prévention et de traitement dans les plans d'actions
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En diffus, développer la communication directe aux copropriétés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser le registre d'immatriculation des copropriétés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser « l'outil de repérage des copropriétés potentiellement fragiles » (FILOCOM) pour mieux identifier la probabilité de copropriété fragiles à l'échelle de la section cadastrale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les territoires ayant plus de 100 000 habitants ou plus de 250 copropriétés de classe D : Mettre en place d'un ou plusieurs dispositifs locaux « Veille et Observation des Copropriétés » (VOC) afin d'améliorer la connaissance du parc de logements en copropriétés sur un périmètre dédié et d'identifier les copropriétés fragiles ou dégradées
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place un Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur un périmètre réduit en intégrant un volet copropriété fragile en tranche conditionnelle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude pré-opérationnelle d'un programme animé intégrant un volet copropriété (Obligatoire)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place une OPAH RU avec un volet copropriété dégradée et fragile
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place une OPAH copropriété dégradée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place une procédure spécifique liée à un arrêté ou à une décision de justice

* 1/ A faire à court terme – 2/ Si nécessaire – 3/ Fait – 4/ Non concerné

EPCI de Nouvelle-Aquitaine aux caractéristiques similaires plus avancés

CA Rochefort océan :

- Réunions de présentation de l'étude réalisée par la DDTM « Les copropriétés potentiellement fragiles en Charente-Maritime – État des lieux et actions à engager »

CA Mont de Marsan agglomération

- Communication de la DDT auprès des principaux syndicats du département sur les nouvelles aides de l'Anah disponibles en faveur des copropriétés
- OPAH RU « Cœur de ville de Mont de Marsan » 2017-2021 (traitement prévu de deux immeubles non encore identifiés)

Illustration de carte réalisable à la section cadastrale

